



Tous les détenus ont donc pris part dans la bande ou réunion séditieuse, même de leur propre aveu ; seulement quelques-uns disent n'y être restés qu'après telle ou telle époque, de manière à l'avoir quittée avant l'affaire d'Ettelbruck ; et quant à ceux qui y ont assisté, les uns nient d'y avoir tiré, les autres l'avouent, mais ils s'excusent en prétendant que les plus terribles menaces pour les y forcer leur furent adressées par les chefs.

Tous s'accordent à dire qu'ils n'ont pris d'engagement que sur des promesses d'emplois et sur l'assurance que le Luxembourg allait être placé sous le gouvernement du roi grand-duc.

En conséquence, sont accusés :

A. Auguste du Prel, Auguste de Tornaco, Victor de Tornaco, Jean-Pierre Schanus, père, Joseph Schanus, fils, et Antoine-Joseph Allard de Wauthier ;

1. D'avoir, dans le courant du mois de décembre 1831, formé un complot et commis un attentat dont le but était de détruire ou de changer le gouvernement dans la province de Luxembourg, et d'exciter la guerre civile en armant ou en portant les citoyens ou les habitans à s'armer les uns contre les autres.

2. D'avoir, à la même époque, levé ou fait lever les troupes armées, engagé ou enrôlé, fait engager ou enrôler des soldats, et de leur avoir fourni ou procuré des armes ou munitions sans ordre ou autorisation du pouvoir légitime.

3. D'avoir, soit par discours tenus dans les lieux ou réunions publics, soit par placards affichés, soit par écrits imprimés, excité directement les citoyens ou habitans à commettre ces crimes.

B. Les nommés Bicheler, Behr, Dhime, Fleischman, Gensbitel, Hoffmann, Frédéric Hermann, Kips, Klein, Kremer, Kuster, Logis, Maissonnet, Montbrun, Nirrenhausen, Redinger, Spirkel, Michel et Conrard Schoeffler, Steis, Schmit, Thull et Zahn, d'avoir, dans le courant du mois de décembre 1831, fait partie d'une bande ayant exécuté ou tenté d'exécuter le complot ou l'attentat dont le but était de détruire ou de changer le gouvernement dans la province de Luxembourg, et d'exciter la guerre civile en armant ou en portant les citoyens ou habitans à s'armer les uns contre les autres, et d'avoir été saisis sur les lieux de la réunion séditieuse,

Ou tout au moins d'avoir fait partie d'une bande séditieuse armée et d'avoir été saisis sur les lieux.

C. Lesdits Antoine-Joseph Allard de Wauthier, Auguste et Victor